



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Greve

Question écrite n° 46212

Texte de la question

M. Louis Colombani attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conséquences des méthodes employées par les grévistes lors de mouvements sociaux tels que ceux des chauffeurs routiers qui ont paralysé l'ensemble de l'économie de notre pays ces dernières semaines. Outre les pertes financières que de tels mouvements génèrent pour les entreprises et pour l'État tout entier, le caractère illégal des moyens utilisés tels que le blocage de la circulation interpelle plus d'un citoyen dans sa conception de l'égalité de tous face à la loi et à l'application de la justice. Aussi, afin d'éviter à nouveau de tels mouvements, il souhaite connaître sa position sur les propositions éventuelles à adopter afin que les problèmes potentiels de chaque branche d'activité soient étudiés, réglés et les solutions mises en œuvre avant que ne dégénère l'expression de leur revendication.

Données clés

Auteur : [M. Colombani Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46212

Rubrique : Conflits du travail

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6559